

## ANNEXE II : GRILLE DE CODIFICATION DES INDICATIFS DES SERVICES D'AMATEUR

Les indicatifs personnels, de radio-clubs et de stations répétitrices des services d'amateur sont composés dans l'ordre :

- d'une lettre préfixe "F", sauf pour la Corse dont le préfixe commence par "TK",
- éventuellement d'une lettre de sous-localisation. La lettre "X" étant réservée aux stations de satellite,
- d'un chiffre d'identification. Pour les indicatifs personnels, ce chiffre correspond à la classe du certificat obtenu,
- d'un suffixe de 2 ou 3 lettres.

Ex : F4TES – TK2TS.

Préfixe	Sous localisation géographique	Chiffre d'identification (1)	Signification des suffixes
F et TK	G : Guadeloupe H : Mayotte J : Saint-Barthélemy K : Nouvelle-Calédonie M: Martinique O : Polynésie Française et Clipperton P : Saint Pierre et Miquelon R : Réunion (Iles Eparses, Glorieuse, Juan du Nova et Tromelin) S : Saint-Martin T : Terres Australes et Antarctiques (Crozet, Terre Adélie, Kerguelen, Amsterdam et Saint-Paul) W : Wallis et Futuna X : Satellites français du service d'amateur Y : Guyane	0 : ex classe 3 1 : ex classe 2 2 : ex classe 1 3 : ex classe 1 4 : classe Harec ou ex classe 2 5 : ex classe 1 6 : ex classe 1 7 : Réserve (2) 8 : ex classe 1 9 : ex classe 1	Indicatifs des stations individuelles : - AA à UZZZ : (3) pour la France continentale - AA à ZZ : pour les DOM, COM et la Corse - VAA à VZZ : radioamateurs étrangers, voir art. 7.2 - WAA à WZZ : radioamateurs étrangers, voir art. 7.2  Indicatifs des Radio-Clubs - KAA à KZZ : pour la France continentale - KA à KZ : pour COM, DOM et la Corse  Indicatifs de stations répétitrices : ZAA à ZZZ  XAA à XZZ : Réserve (2) YAA à YZZ : Réserve (2)

Notes :

- (1) Les indicatifs à 2 ou 3 lettres au suffixe des séries F2, F3, F5, F6 (à 3 lettres), F8 et F9 sont des ex Classe 1.
- (2) Cette série peut être ouverte si le besoin est constaté par l'administration.
- (3) Les suffixes peuvent contenir 2, 3 ou 4 lettres suivant les besoins constatés par l'administration.

### Codification des indicatifs spéciaux temporaires.

Le indicatifs spéciaux sont composés dans l'ordre :

- de 2 lettres TM TO, TK et TX,
- d'un chiffre,
- d'un suffixe de 1 à 4 caractères, le dernier caractère étant forcément une lettre (ci-dessous "w", "x" et "y" représente un caractère chiffre ou lettre)

TM 0 A à TM 9 wxyZ : France Continentale.

TO 0 A à TO 9 wxyZ : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint Barthélemy, Saint Martin, St Pierre et Miquelon, Réunion et dépendances.

TX 0 A à TX 9 wxyZ : Clipperton, Nouvelle-Calédonie, Polynésie –Française, TAAF, Wallis et Futuna.

TK 0 A à TK 9 wxyZ : Corse

EX : TX2F – TO2017D.